

CAS DE FIGURE	Contact	Justificatifs à fournir	Régime	Tarif Appliqué
Vous remplissez cumulativement les 2 conditions suivantes : 1) Vous êtes en poursuite d' études sans interruption ; 2) Vous n'avez pas accumulé l'équivalent d'un an de travail à temps plein en CDD ou CDI (les stages et les jobs étudiant ne comptent pas), vous n'avez jamais travaillé et ne travaillez pas à l'heure actuelle ;	SCOLARITE IAE (secrétariat de la formation)	Liste des documents à fournir demandés lors de la candidature et de l'inscription en ligne.	FORMATION INITIALE	FI
Vous êtes en reprise d'études après une interruption ET vous remplissez l'une des conditions suivantes :	SCOLARITE IAE (secrétariat de la formation)	Liste des documents à fournir pour l'inscription :	FORMATION PERMANENTE	
Vous êtes en congé parental (ceci n'inclut pas le congé maternité)		Attestation CAF congé parental		
Vous bénéficiez de l'AAH totale pour inaptitude au travail		Attestation d'allocation AAH		
Vous êtes retraité et vous n'avez pas d'autres activités professionnelles		Attestation de retraite et dernier avis d'imposition en France		
Vous êtes sans ressources financières et n'avez aucun financement ou aucun droit au CPF		Avis de non-imposition en France; - congé sans solde ; - ou mise en disponibilité ; - ou attestation de fin de droits à l'ARE ; - ou attestation de refus ASS.		
Vous êtes en reprise d'études (avez déjà été inscrit dans un cursus diplômant) ET vous ne relevez pas de l'un des cas ci-dessus (Formation Initiale ou Formation permanente)	SERVICE FORMATION CONTINUE DE L'UNIVERSITE	Pour connaître les documents à fournir et savoir de quel régime vous relevez, contactez directement Helene.Cerboni-perez@univ-cotedazur.fr	FORMATION CONTINUE INDIVIDUELLE (autofinancée par vous-même, totalement ou partiellement) <u>OU</u> FORMATION CONTINUE (totalement financée par une entreprise)	FC ou FCI
Vous êtes autoentrepreneur				
Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à France Travail				
Vous bénéficiez du RSA sans prise en charge du coût de la formation				
Vous bénéficiez de l'ASS sans prise en charge du coût de la formation				
Vous ne dépendez d'aucun dispositif de financement (ressources imposables hors salaires ou indemnités chômage)				
Vous avez obtenu un refus de financement de l'organisme sollicité				
Vous êtes salarié ou travailleur non salarié (profession libéral, gérant...) sans prise en charge du coût de la formation				
Vous bénéficiez d'un financement (Organisme financeur, pôle emploi,...)				
Vous êtes salarié ou travailleur non salarié (profession libéral, gérant...) avec prise en charge du coût de la formation				
Vous demandez une VAP (validation des acquis professionnels) ou une VAE				
Vous mobilisez votre CPF				

NOMENCLATURE	
AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ARE	Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
CPF	Compte personnel de formation
RSA	Revenu de Solidarité Active
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VAP	Validation des Acquis Professionnels